

29 juillet 1993

Arrêté du Gouvernement wallon déterminant la liste du patrimoine immobilier exceptionnel de la Région wallonne

Le Gouvernement wallon,

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, notamment les articles 345,10° et 367 *bis* , y insérés par le décret du 1^{er} juillet 1993;

Vu l'avis du Conseil d'Etat;

Sur la proposition du Ministre de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Budget,

Arrête:

Art. 1^{er}.

En exécution de l'article 345,10° du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, le Gouvernement wallon détermine la liste du patrimoine immobilier exceptionnel.

Cette liste, établie après avis de la Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles de la Région wallonne, est reprise en [annexe](#) du présent arrêté et en fait partie intégrante.

Art. 2.

La liste du patrimoine immobilier exceptionnel de la Région wallonne est déterminée tous les trois ans.

Art. 3.

Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge* .

Art. 4.

Le Ministre qui a les Monuments et Sites dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Namur, le 29 juillet 1993.

Le Président du Gouvernement, chargé de l'Economie, des P.M.E. et des Relations extérieures,

G. SPITAEELS

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Budget,

R. COLLIGNON

Annexe

Liste du patrimoine immobilier exceptionnel en Région wallonne

Province de Brabant

Beauvechain: Ferme des Wahenges à L'Ecluse (en instance de classement comme monument).
Braine-l'Alleud: Château et chapelle du Saint-Sang à Ophain-Bois-Seigneur-Isaac (classés comme monument par arrêté royal du 6 novembre 1969).
Braine-l'Alleud-Lasne-Waterloo: Champ de bataille de Waterloo (loi du 26 mars 1914).
Braine-le-Château: Site archéologique des Monts (classé comme site par arrêté de l'Exécutif du 29 août 1990).
Jodoigne: Eglise Saint-Médard (classée comme monument par arrêté royal du 21 décembre 1936).
La Hulpe: Domaine Solvay (classé comme site par arrêté royal du 10 juin 1963).
La Hulpe-Waterloo: Forêt de Soignes (classée comme site par arrêté royal du 2 décembre 1959).
Nivelles: Collégiale Sainte-Gertrude (classée comme monument par arrêté royal du 3 mars 1936).
Ramillies: Tumulus dit Tombe d'Hottomont à Grand-Rosière (classé comme monument et comme site par arrêté royal du 17 juin 1971).
Rixensart: Château des princes de Mérode et les terrains environnants (classé comme monument par arrêté royal du 15 mai 1964 et comme site par arrêté royal du 20 novembre 1972).
Villers-la-Ville: Ruines de l'ancienne abbaye (classées comme monument et comme site par arrêté royal du 23 mai 1972).
Wavre: Site archéologique de la Villa romaine chaussée de l'Hosté à Basse-Wavre (classé comme site par arrêté royal du 6 novembre 1961).

Province de Hainaut

Antoing: Site archéologique des Tombeaux romains à Billemont et Guéronde (classés comme monuments par arrêté royal du 4 septembre 1957).
Ath: Tour de Burbant (classée comme monument par arrêté royal du 16 octobre 1975).
Beloeil: Ensemble formé par le château des princes de Ligne et le parc (classés comme site par arrêté du Régent du 20 juin 1949). Site de la « Mer de Sable » à Stamburges (classé comme site par arrêté de l'Exécutif du 10 juin 1982).
Binche: Anciens remparts (classés comme monument par arrêté du Régent du 20 octobre 1947).
Boussu: Grand-Hornu (en instance de classement comme monument).
Brugelette: Château d'Attre (classé comme monument par arrêté royal du 17 octobre 1962).
Chimay: Théâtre du château (classé comme monument par arrêté royal du 24 décembre 1958).
Ensemble du village de Lompret (classé comme site par arrêté de l'Exécutif du 22 mars 1983).
Le Franc Bois à Lompret (classé comme site par arrêté de l'Exécutif du 22 octobre 1982).
Enghien-Silly: Le parc du château d'Arenberg (classé comme site par arrêté royal du 20 novembre 1972) et pavillon « chinois » dans ledit parc (classé comme monument par arrêté de l'Exécutif du 21 septembre 1989).
Estinnes: Ancienne abbaye de Bonne-Espérance à Vellereille-le-Brayeux (classée comme monument par arrêté royal du 22 janvier 1973).
La Louvière-Le Roeulx: Les quatre ascenseurs du Canal du Centre (en instance de classement comme monument).
Le Roeulx: Château des princes de Croy (classé comme monument par arrêté royal du 25 novembre 1963).
Lessines: Hôpital Notre-Dame à la Rose (classé comme monument par arrêté royal du 14 mars 1940).
Lobbès: Eglise Saint-Ursmer (classée comme monument par A.S.G. du 25 mai 1943).
Mons: Collégiale Sainte-Waudru (classée comme monument par arrêté royal du 15 janvier 1936).
Beffroi (classé comme monument par arrêté royal du 15 janvier 1936).
Hôtel de ville (classé comme monument par arrêté royal du 30 mai 1936).
Immeuble dit « Au Blan Levrie », Grand-Place 35 (classé comme monument par arrêté royal du 29 mai 1952).
Site archéologique du Champ à Cailloux, à Spiennes (classé comme monument et comme site par

arrêté de l'Exécutif du 7 novembre 1991).

Pont-à-Celles: Site archéologique de Liberchies (en instance de classement comme site).

Seneffe: Château de Seneffe et le théâtre (classés comme monument par arrêté royal du 24 décembre 1958).

Soignies: Collégiale Saint-Vincent (classée comme monument par A.S.G. du 10 novembre 1941).

Thuin: Ensemble formé par l'ancienne abbaye d'Aulne, les terrains environnants et le bois du prince, à Gozée (classé comme site par arrêté de l'Exécutif du 24 avril 1991 et arrêté royal du 5 avril 1972).

Tournai: Cathédrale Notre-Dame (classée comme monument par arrêté royal du 5 février 1936).

Eglise Saint-Jacques (classée comme monument par arrêté royal du 15 septembre 1936).

Beffroi (classé comme monument par arrêté royal du 15 septembre 1936).

Maison du XVII^e siècle, quai des Poissonsceaux 24-26 (classée comme monument par arrêté de l'Exécutif du 21 avril 1982);

Maisons rue des Jésuites 12 à 16 (classées comme monument par arrêté royal du 15 septembre 1939 pour les n^{os} 12 et 14, et par arrêté royal du 30 juin 1953 pour les n^{os} 14b-16).

Musée des Beaux-Arts (classé comme monument par arrêté royal du 13 octobre 1980).

Province de Liège

Amay: Collégiale Saint-Georges et Sainte-Ode (classée comme monument par arrêté royal du 1^{er} août 1933).

Donjon, dit « Tour romane » (classé comme monument par arrêté royal du 5 novembre 1965).

Buffet et orgues de l'église abbatiale Saint-Mathieu, à Flône (classés comme monument par arrêté royal du 1^{er} août 1933).

Ensemble formé par le château de Jehay et les terrains environnants (classé comme site par arrêté royal du 4 octobre 1974).

Aywaille: Vallée du Ninglinspo à Nonceveux (classée comme site par arrêté du Régent du 8 avril 1949).

Grottes de Remouchamps (classées comme site par A.S.G. du 31 décembre 1941 et arrêté de l'Exécutif du 11 juin 1986).

Heid des Gattes à Sougné-Remouchamps (classée comme site par arrêté royal du 29 mai 1952).

Aywailles-Stoumont: Lit de l'Amblève dit « Les Fonds de Quareux » et alentours, à Quareux (classé comme site par arrêtés royaux des 6 février 1970 et 23 octobre 1978).

Bütgenbach: Hohe Mark, à Elsenborn (classé comme site par arrêté royal du 16 octobre 1975).

Comblain-au-Pont: Rochers dits « Chession, « Les Roches noires », « Les Tartines » et « Thier Pirard » (classés comme site par A.S.G. du 11 octobre 1941; arrêté du Régent du 18 juin 1948; arrêté royal du 26 juillet 1977; arrêté du Régent du 20 juin 1949 et arrêté du Régent du 4 janvier 1950).

Engis: Grottes de Lyell et de Rosée, à Ehein (classées comme site par arrêté royal du 8 juillet 1977).

Esneux: Vallée de l'Ourthe (lit, berges, chemins et sentiers le longeant) depuis le pont Neuray, à Esneux jusqu'au pont D'Hony (classée comme site par arrêté royal du 29 mai 1981).

Eupen: Eglise Saint-Nicolas (classée comme monument par arrêté royal du 25 septembre 1939).

Faimes: Château de Waleffe-Saint-Pierre (classé comme monument par arrêté royal du 29 mars 1978).

Geer: Site archéologique des 5 Tumuli, à Omal (classés comme monument et comme site par arrêté royal du 20 novembre 1984).

Hamoir: Eglise Saint-Pierre, à Xhignesse (classée comme monument par arrêté royal du 15 mars 1934).

Huy: Collégiale Notre-Dame (classée comme monument par arrêté royal du 1^{er} août 1933).

Kelmis: Vallée du Lontzenerbach (classée comme site par arrêté de l'Exécutif du 30 décembre 1983).

Liège: Palais des Princes-Evêques (classé comme monument par arrêté royal du 22 octobre 1973).
Cathédrale Saint-Paul (classée comme monument par arrêté royal du 24 juillet 1936).
Eglise Saint-Martin (classée comme monument par arrêté royal du 29 mai 1952).
Eglise Saint-Jacques (classée comme monument par arrêté royal du 15 janvier 1936).
Eglise Saint-Barthélemy (classée comme monument par arrêté royal du 24 juillet 1936).
Hôtel dit « Maison Curtius » (classé comme monument par arrêté du Régent du 14 janvier 1950).
Hôtel Torrentius, rue Saint-Pierre 15 bis (classé comme monument par arrêté royal du 13 octobre 1969).
Hôtel d'Ansembourg, En Féronstrée 114 (classé comme monument par A.S.G. du 17 septembre 1941).
Cinéma « Le Forum » (classé comme monument par arrêté royal du 24 juillet 1979 et par arrêté de l'Exécutif du 4 juillet 1989).
Buffet et orgue « Le Picard » de l'église abbatiale des Bénédictines, boulevard d'Avroy 52 (classés comme monument par arrêté de l'Exécutif du 28 mars 1983).
Pont de Wandre (en instance de classement comme monument).
Limbourg: Site de la Ville-haute (en instance de classement comme site).
Modave: Château des comtes de Marchin (classé comme monument par arrêté du Régent du 25 octobre 1946).
Nandrin: Eglise Saints-Pierre-et-Paul à Saint-Séverin (classée comme monument par arrêté royal du 1^{er} août 1933).
Neupré: Site de la Roche aux Faucons à Plainevaux (classée comme site par arrêté du Régent du 4 mars 1947).
Saint-Georges-sur-Meuse: Château de Warfusée (classé comme monument par arrêté royal du 22 janvier 1973).
Spa: Waux-Hall (classé comme monument par arrêté royal du 24 juillet 1936).
Passage couvert dit « Galerie Léopold II » (classé comme monument par arrêté de l'Exécutif du 20 avril 1982).
Sprimont: Site archéologique de la Belle Roche (inscrit sur la liste de sauvegarde).
Stavelot: Site archéologique de l'ancienne abbaye de Stavelot (classé comme site par arrêté royal du 24 décembre 1958).
Visé: Thiers de Lanaye, des Vignes, de Nivelles et de Caster sur le versant Est de la montagne Saint-Pierre à Lanaye (classés comme site par arrêtés royaux des 12 octobre 1981 et 16 décembre 1981).

Province de Luxembourg

Arlon-Etalle: Marais dits du « Landbrough » à Heinsch, Hachy, Toernich et Vance (classés comme site par arrêté royal du 27 septembre 1972 et arrêté de l'Exécutif du 14 octobre 1986).
Bouillon: Château fort (classé comme monument par arrêté royal du 26 mai 1975).
Colline, méandre de la Semois et alentours dits « Tombeau du Géant » sur les sections de Botassart, Corbion, Sensenruth et Ucimont (classés comme site par arrêtés royaux des 6 décembre 1976 et 24 mai 1977).
Boucle de la Semois à Frahan (en instance de classement comme site).
Durbuy: Ancienne halle, rue du Comte d'Ursel 83-83b (classée comme monument par arrêté royal du 23 novembre 1976).
Site archéologique du dolmen de Wéris (classé comme monument par arrêté royal du 4 octobre 1974).
Etalle-Virton: Site archéologique de Buzenol (classé comme site par arrêté royal du 2 décembre 1959).
Florenville: Ensemble formé par l'ancien prieuré de Conques et les terrains environnants (classé comme site par arrêté royal du 16 décembre 1976).
Herbeumont: Site archéologique des ruines du château fort (classé comme monument et comme site

par arrêté de l'Exécutif du 7 août 1989 et arrêté royal du 24 octobre 1938).

Houffalize-La Roche: Méandre de l'Ourthe dit « Le Hérou » et alentours, à Nadrin et Nisramont (classé comme site par arrêté royal du 15 octobre 1937).

Houffalize-Vielsalm: Fange du Grand passage au lieu-dit « Les Tailles » et à Bihain (classé comme site par arrêté royal du 16 mars 1979).

Marche-en-Famenne: Eglise Saint-Etienne, à Waha (classée comme monument par A.S.G. du 13 août 1941).

Saint-Hubert: Basilique Saint-Hubert et l'ancienne abbaye (classées comme monument par arrêté royal du 22 février 1938 et arrêté de l'Exécutif du 4 juillet 1990).

Province de Namur

Anhée: Ensemble formé par le château et les jardins à Annevoie y compris les 4 sources qui alimentent les pièces d'eau du jardin (classé comme site par arrêté royal du 29 octobre 1981 et arrêté de l'Exécutif du 5 octobre 1982).

Dinant: Collégiale Saint-Perpète (Notre-Dame) (classée comme monument par A.S.G. du 21 avril 1941).

Rochers de Freyr et le site du Colébi, à Anseremme et Falmignoul (classés comme site par A.S.G. du 8 août 1944).

Eghezée: Vieux chêne de Liernu (classé comme site par arrêté royal du 4 avril 1939).

Fernelmont: Château de Fernelmont, à Noville-les-Bois (classé comme monument par arrêté royal du 29 mai 1934).

Floreffe: Ancienne abbaye et les terrains environnants (classée comme monument par A.S.G. du 6 août 1942 et comme site par arrêté royal du 8 novembre 1977).

Gembloux: Château médiéval de Corroy (classé comme monument par arrêté royal du 16 mars 1965).

Hastière: Château de Freyr, le parc et les terrains environnants (classé comme monument et comme site par arrêté royal du 3 août 1956).

Houyet: Eglise Saint-Hadelin, à Celles (classée comme monument par arrêté du Régent du 18 juin 1947).

Château de Vêves (classé comme monument par A.S.G. du 17 septembre 1941).

Les aiguilles de Chaleux (classées comme site par arrêtés royaux des 4 avril 1939 et 29 octobre 1981).

Jemeppe-sur-Sambre: Donjon de Villeret (Saint-Martin) (classé comme monument par arrêté royal du septembre 1978).

Site archéologique de la grotte de Spy (classé comme monument et comme site par arrêté royal du 30 septembre 1981).

Namur: Eglise Saint-Loup (classée comme monument par arrêté royal du 15 janvier 1936).

Cathédrale Saint-Aubain (15 janvier 1936).

Citadelle (classée comme site par arrêté de l'Exécutif du 19 février 1991 et en instance de classement comme monument).

Hôtel de Groesbeeck de Croix (classé comme monument par arrêté royal du 29 mai 1934).

Arsenal (classé comme monument par arrêté royal du 11 juillet 1972).

Musée archéologique, ancienne halle à la Chair (classée comme monument par arrêté royal du 15 janvier 1936).

Rochers de Marche-les-Dames (classés comme site par arrêté royal du 30 décembre 1933).

Onhaye: Ensemble formé par les ruines du château de Montaigne et les terrains environnants à Falaën (classé comme site par arrêté du Régent du 25 octobre 1946 et arrêté royal du 11 septembre 1981).

Rocheffort: Château de Lavaux-Sainte-Anne (classé comme monument par arrêté royal du 1^{er} février 1937).

Anticlinal de la Cluse du Ry d'Ave à Han-sur-Lesse (classé comme site par arrêté de l'Exécutif du 26 mai 1982).

Sombreffe: Château (classé comme monument par arrêté royal du 25 novembre 1971).

Viroinval: Site formé par « La Roche à Lomme », « La Montagne au Buis » et « Le Tienne du Pauquys », à Nismes et Dourbes (classé comme site par arrêté du Régent du 20 octobre 1947).

Walcourt: Eglise Saint-Materne (classée comme monument par A.S.G. du 13 août 1941).

Yvoir: Ensemble formé par les ruines du château de Poilvache et les terrains environnants, à Houx (classé comme site par arrêté de l'Exécutif du 30 août 1982).

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 29 juillet 1993 déterminant la liste du patrimoine immobilier exceptionnel de la Région wallonne.

Namur, le 29 juillet 1993.

Le Président du Gouvernement, chargé de l'Economie, des PME et des Relations extérieures,

G. SPITAEELS

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Budget,

R. COLLIGNON